

**COMPTE RENDU DE LA 9^{ème} SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2002**

Le 19 février 2002 sur convocation régulière du Maire en date du 13 février 2002, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 h 30 et fait l'appel.

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de :

Monsieur GRARADJI pouvoir à Monsieur CONTEJEAN
Monsieur MANSOUR pouvoir à Monsieur SUBILOTTÉ

Excusés : Mademoiselle ZIANE
 Monsieur MANGEONJEAN

Retard : Monsieur MIGUEL

Désignation du secrétaire de séance

Madame DE MELO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2001

Madame GUICHON :

- fait remarquer qu'il est mentionné « les correspondants de presse déclarent... », alors qu'un seul correspondant était présent à la séance précédente.

Monsieur le Maire :

- propose de passer au vote.

Vote : 19 pour
 6 abstentions
 1 contre

I) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTS 2002

Monsieur SOMMER :

- rappelle, suite au débat d'orientations budgétaires, que le projet de budget 2002 sera élaboré sans accroître les taux d'imposition des trois taxes directes locales.

- soumet à l'assemblée les taux qui sont similaires à ceux de l'exercice antérieur, à savoir :
 - ◆ taxe d'habitation : 11,01 %
 - ◆ taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,12 %
 - ◆ taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,35 %

- rappelle qu'une diminution des taux conduirait à une baisse des recettes et réduirait en plus les dotations qui prennent en compte l'effort fiscal dans la commune.

Vote : 20 pour
5 abstentions
1 contre

II) BUDGET PRIMITIF 2002

Monsieur SOMMER :

- indique que ce budget primitif s'inscrit dans la continuité du budget 2001 qui avait subi une baisse importante des différentes dotations et subventions, ce qui a conduit à un examen plus restrictif des dépenses de fonctionnement.
- remercie les services qui ont pris la mesure de ce qu'il convenait de faire, de même que les partenaires associatifs qui ont également participé aux efforts exigés. De cette mobilisation collective a émergé un excédent de 227 104,99 € (1 489 700,00 F) qui permettra la réalisation d'investissements importants, tels que l'aménagement de la rue du Nord/impasse des Coquelicots et la réfection de la toiture de la salle polyvalente.
- malgré tout, la réduction raisonnée et nécessaire des dépenses ne fléchira pas. L'année 2002 sera mise à profit pour engager des discussions avec nos partenaires afin de réaliser des économies d'échelle significatives, condition du développement de nouveaux services indispensables comme la mise en place de la restauration scolaire à la prochaine rentrée.
- rappelle que les projets d'urbanisme au Giboulon, aux Jonchets ainsi qu'aux Fougères, à travers le Grand Projet de Ville se poursuivront.
- précise que si ce budget est empreint de rigueur et de réalisme, il n'immobilisera en aucun cas la ville. Grand-Charmont continuera d'avancer en préservant et en améliorant encore la qualité de vie et l'esprit solidaire qui prévalent dans la commune.
- indique deux événements importants qui se dérouleront prochainement sur la commune; à savoir
 - F** le *30^{ème} anniversaire du jumelage* organisé conjointement avec la *1^{ère} fête du Pain* qui sera reconduite tous les ans avec le syndicat des boulangers
 - F** la *1^{ère} foire Bio*, à laquelle une vingtaine d'exposants ont d'ores et déjà confirmé leur participation.
- expose que l'élaboration du budget 2002 s'est déroulée avec les incertitudes habituelles. Des notifications n'étant toujours pas parvenues, il a été nécessaire d'anticiper en fonction des renseignements obtenus. De même, le produit de la fiscalité a été estimé en tenant compte d'une revalorisation des bases de 1 % selon les prescriptions de la Loi de Finances.
- souligne d'autre part que le financement des investissements est assuré essentiellement par l'excédent dégagé de l'exercice antérieur. La vente d'une partie du patrimoine immobilier (logements communaux) de la ville est à l'étude et fera l'objet de débats lors d'un

prochain conseil municipal. Les recettes liées à ces cessions serviront d'autofinancement à des investissements non générateurs de charges de fonctionnement.

Arrivée de Monsieur MIGUEL à 20 h 05

Monsieur SOMMER :

- présente les différents ratios et propose d'examiner le BP 2002.

Monsieur GRILLON :

- demande si le taux de l'emprunt « investissement maternelle Bataille », en page 17, de 21,1494 % est une erreur ou non. En effet, en commission finances était présenté un taux de 21 %. Au cas où il ne s'agisse pas d'une erreur, il serait souhaitable de renégocier. De même en ce qui concerne le taux de 21,66 % en 2001.

Monsieur SOMMER :

- répond qu'il en a fait la remarque au service comptabilité et pensait que cela avait été corrigé. Il y a eu en fait confusion entre l'encours de la dette et l'annuité. Le chiffre qui avait été donné était celui de l'annuité, l'emprunt n'a évidemment pas été fait à 21 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap. 011 - Charges à caractère général

945 338,00 €

Monsieur SOMMER :

- informe des négociations qui ont eu lieu avec DALKIA dont le résultat fut l'obtention d'économies de l'ordre de 9 000 € sur le chauffage et de 3 000 € sur la télégestion.

Monsieur GRILLON :

- demande où se trouvent les économies réalisées sur les photocopieurs.

Monsieur SOMMER :

- répond que cela représente environ 30 000 F avec le renouvellement du matériel. Ce dernier est plus performant. Dans le crédit bail, un photocopieur est mis gracieusement à la disposition des associations.

Monsieur GRILLON :

- s'enquiert des frais de télécommunication car la part d'appels vers des mobiles est grandissante..

Monsieur SOMMER :

- indique que des négociations ont été faites avec trois opérateurs, ce qui a permis de réduire la prestation France Télécom d'environ 13 000 F pour cette année.
- rappelle qu'il n'y a pas d'utilisation abusive des portables mis à disposition et qui sont utilisés dans le cadre du forfait. Au-delà c'est l'utilisateur qui supporte directement les frais de communication.

Vote : 20 pour
7 abstentions

<u>Chap 012 – Charges de personnel</u>	2 095 412,00 €
<u>Monsieur SOMMER :</u>	
- indique que l'évolution est modeste. Cela représente à 1,74 % d'augmentation par rapport à ce qui a été budgétisé en 2001.	
Vote : 20 pour 7 abstentions	
<u>Chap 65 – Autres charges gestion courante</u>	416 339,00 €
Vote : 20 pour 7 abstentions	
<u>Chap 014 – Atténuation de produits</u>	149 705,00 €
<u>Monsieur SOMMER :</u>	
- explique qu'il s'agit de reversement à la CAPM au titre des transferts de charges	
Vote : 20 pour 7 abstentions	
<u>Chap 66 – Charges financières</u>	104 025,00 €
Vote : 20 pour 7 abstentions	
<u>Chap 67 – Charges exceptionnelles</u>	6 098,00 €
Vote : 20 pour 7 abstentions	
<u>Chap 68 – Dotations aux amortissements</u>	151 534,00 €
Vote : 20 pour 7 abstentions	
<u>Chap 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement</u>	7 663,99 €
Vote : 20 pour 7 abstentions	
<u>Chap 23 – Virement à la section d'investissement</u>	196 915,00 €
Vote : 20 pour 7 abstentions	
<u>Recettes</u>	
<u>Chap 70 – Produits de services</u>	82 703,00 €

Monsieur MIGUEL :

- demande si la petite baisse au niveau des coupes de bois provient du volume ou du prix unitaire.

Monsieur CONTEJEAN :

- répond qu'il y a des incertitudes pour l'avenir en ce qui concerne le prix du m3, dues aux conséquences de la tempête de 99.
- explique que les coupes sont attribuées par adjudication et rappelle que les dernières coupes ont été annulées car les prix étaient trop bas.

Vote : 20 pour
7 abstentions

Chap 73 – Impôts et taxes

1 159 069,00 €

Monsieur SOMMER :

- fait remarquer la hausse de 1 % des bases des contributions directes, comme prévu dans la loi de finances.

Monsieur CUGNEZ :

- souligne la baisse des droits de place.

Monsieur SOMMER :

- explique qu'il s'agit de l'aire d'accueil des gens du voyage. En 2001, des travaux réalisés n'ont pas permis l'utilisation pendant un certain temps de cette aire, d'où une baisse des recettes.

Vote : 20 pour
7 abstentions

Chap 74 – Dotations et participations

2 298 628,00 €

Monsieur SOMMER :

- souligne la diminution par rapport à 2001 suite au recensement et au fait que nous avons perdu la taxe sur les OM ; les diverses dotations devraient s'amoinrir encore cette année.

Vote : 20 pour
7 abstentions

Chap 75 – Autres produits de gestion courante

145 436,00 €

Vote : 20 pour
7 abstentions

Chap 013 – Atténuations de charges

157 041,00 €

Vote : 20 pour
7 abstentions

Chap 77 – produits exceptionnels 3 048,00 €

Vote : 20 pour
7 abstentions

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap 10 – Dotation fonds divers réserves 1 067,00 €

Vote : 20 pour
7 abstentions

Chap 16 – Remboursements d'emprunts 232 192,00 €

Vote : 20 pour
1 contre
6 abstentions

Chap 21 – Immobilisations corporelles 21 647,00 €

Vote : 20 pour
7 abstentions

Chap 23 – Immobilisations en cours 534,00 €
Opérations d'équipement 258 569,00 €

Monsieur GRILLON :

- demande si les nouvelles serres, plus importantes, seront utilisées collégalement avec des communes avoisinantes afin de les optimiser.

Monsieur SOMMER :

- rappelle que l'équipe chargée du fleurissement a une double mission, qui est à la fois produire et planter des fleurs, mais aussi les entretenir. Il s'agit d'optimiser le travail de l'équipe durant toute l'année, notamment l'hiver qui est une période consacrée à la production.
- admet qu'avec ce nouvel équipement, cela devrait nous permettre de produire plus. Il nous sera alors possible d'en faire profiter un certain nombre de villes voisines. Une réflexion est actuellement engagée avec ces communes pour trouver le moyen de faire un certain nombre d'économies.
- explique qu'il semblait opportun de profiter du prochain transfert de l'annexe de l'hôpital pour investir les serres.

Monsieur LIRIA :

- demande si nous avons le droit de fournir en fleurs d'autres communes.

Monsieur SOMMER :

- indique qu'il suffit de trouver le moyen juridique de le réaliser avec une mise en commun des équipements.

Vote : 20 pour
7 abstentions

Recettes

Chap 10 – Dotations fonds divers réserves

91 622,00 €

Vote : 20 pour
7 abstentions

Chap 13 – Subventions d'investissements

73 176,00 €

Monsieur SOMMER :

- informe que 35 000 € représentent la subvention (DGE) versée au titre des travaux à réaliser sur la rue du Nord à laquelle s'ajoutent 38 000 € provenant des fonds parlementaires obtenus grâce à notre député.

Monsieur MIGUEL :

- tient à rectifier un détail. Il a été reproché le fait de ne pas avoir invité les conseillers de l'opposition aux visites de chantiers et non pas d'avoir invité le Ministre.

Vote : 20 pour
7 abstentions

Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées

762,00 €

Vote : 20 pour
7 abstentions

Chap 28 – Amortissement des immobilisations

151 534,00 €

Vote : 20 pour
7 abstentions

Chap 021 – Virement de la section de fonctionnement

196 915,00 €

Vote : 20 pour
7 abstentions

III) REPRISE ANTICIPEE DE L'EXERCICE ANTERIEUR

Monsieur SOMMER :

- soumet à l'assemblée la reprise des résultats de l'exercice 2001 tels qu'ils sont inscrits au BP 2002.

Résultat de fonctionnement

§ Excédent estimé de l'exercice	108 934,09 €
§ Excédent de résultats antérieurs reportés	141 306,37 €
§ Résultat à affecter	250 240,46 €

Investissement

§ Besoin de financement d'investissement	96 768,35 €
§ Solde des restes à réaliser (excédent)	73 632,88 €
§ Besoin de financement	23 135,47 €
§ Couverture obligatoire du besoin de financement	23 135,47 €
§ Report de fonctionnement	227 104,99 €

Vote : 20 pour
7 abstentions

IV) PROGRAMME DES ACTIONS CONTRAT DE VILLE 2002

Madame VILLECOURT :

- présente le programme des actions contrat de ville 2002, sachant que celles-ci sont similaires à celles de l'exercice antérieur.
- indique toutefois que la part Ville est en diminution d'environ 260 000 F, en raison d'une participation plus importante de la CAPM au niveau du contrat éducatif local et d'une prise en charge totale de la MOUS.

EMPLOI FORMATION INSERTION

§ Etat ville	3 049 €
§ Conseil Général	1 524 €
§ CAPM	3 049 €
§ Autres	3 049 €

PREVENTION SECURITE

§ Etat ville	13 812 €
§ Conseil Général	6 098 €
§ FAS	12 288 €
§ CAF	9 452 €
§ Autres	7 746 €
§ Ville	25 856 €

EDUCATION JEUNESSE

§ Etat ville	35 673 €
§ Etat autres	9 248 €
§ Conseil Général	10 674 €
§ CAPM	60 980 €
§ FAS	21 952 €
§ CAF	58 102 €
§ Autres	63 705 €
§ Ville	148 790 €

HABITAT ET SERVICES DE PROXIMITE

§ Etat ville	9 150 €
§ Conseil Général	9 150 €
§ Ville	18 117 €

CULTURE

§ Etat ville	6 098 €
§ CAPM	13 720 €
§ FAS	6 098 €

SUIVI ANIMATION

§ CAPM	45 703,22 €
--------	-------------

- informe que le Point d'Information Jeunesse va être labellisé au niveau de l'agglomération.

Monsieur GRILLON :

- pense qu'il est important de mesurer l'évolution dans le temps de certaines actions qui ont généré des dépenses destinées à l'amélioration de l'environnement sur la commune. Il pense que les indicateurs montrent bien quelles sont les actions qui doivent être poursuivies ou non.

Monsieur SOMMER :

- explique que lorsque les dossiers sont discutés à la CAPM afin d'obtenir des financements, une fiche explicative permet d'obtenir la reconduction ou non des subventions. Dans le cas présent cela a bien fonctionné.
- estime qu'il serait peut-être intéressant de faire intervenir la responsable du point PIJ en commission Information Jeunesse.
- rappelle que Madame SASSATELLI ne prend pas part au vote sur ce programme.

Monsieur CUGNEZ :

- souligne que le FEDER n'est guère généreux sur ce dossier.

Monsieur SOMMER :

- répond que le FEDER intervient sur des actions relatives au bâti et aux restructurations urbaines.

Vote : 26 pour

V) SUBVENTIONS TRAME – AOE – CAJSL

Monsieur SUBILOTTE :

- propose d'attribuer un acompte en début d'exercice sur les subventions à TRAME et à l'AOE. Cet acompte correspond à 45 % de la subvention globale et permet à ces deux structures de pérenniser les actions entreprises depuis la rentrée scolaire 2001

Ø TRAME : 250 200 F, soit 38 142,74 €

Ø AOE : 355 500 F, soit 54 195,63 €

- sollicite l'attribution d'une subvention de 20 000 F, soit 3 048,98 € au CAJSL pour l'organisation du prochain carnaval.

Ne participent pas au vote :

- Monsieur LIRIA
- Monsieur MUNNIER
- Monsieur GRILLON
- Monsieur SUBILOTTE
- Monsieur MUNZENMEYER
- Madame SASSATELLI

Vote : 21 pour

VI) AVENANT DALKIA

Monsieur SOMMER :

- rappelle qu'un contrat avait été passé avec la société DALKIA pour l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux, ainsi que la fourniture d'énergie. Il conviendrait maintenant de signer un avenant prenant en compte la suppression des prestations réalisées sur les installations de l'école élémentaire Pergaud actuellement vacante et vouée à la démolition.

Vote : Unanimité

VII) EXTENSION DES COMPETENCES DE LA CAPM A LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TGV RHIN RHONE

Monsieur SOMMER :

- informe que par une délibération en date du 17 décembre 2001, le conseil de communauté a émis à l'unanimité un avis favorable en faveur de l'extension des compétences de la CAPM à la participation au financement du TGV Rhin Rhône. Pour que l'EPCI puisse exercer cette nouvelle compétence le conseil municipal doit se prononcer.
- soumet à l'assemblée la délibération proposée par la CAPM et explique que le projet de TGV Rhin Rhône revêt une grande importance pour le Pays de Montbéliard qui ne dispose, à ce jour, d'aucune liaison ferroviaire directe par TGV. Or cette liaison présente un intérêt majeur pour l'amélioration des temps de parcours voyageurs sur les liaisons Nord-Sud et Est-Ouest, permettant une meilleure utilisation des voies ferrées actuelles pour le trafic marchandises après sa mise au gabarit B1.
- indique que la réalisation des trois branches de cette infrastructure se fera en plusieurs phases :
 - Ø la branche Est entre Dijon et Mulhouse qui doit faire l'objet prochainement d'une déclaration d'utilité publique et une 1^{ère} tranche de travaux entre Auxonne et Petit Croix
 - Ø la branche Sud entre Genlis et Lyon qui a fait l'objet d'un débat public en 1999/2000

Ø la branche Ouest entre Dijon et Montbard

- précise qu'afin de permettre la déclaration d'utilité publique et le démarrage des études d'exécution de la première tranche de la branche Est début 2002, il est nécessaire d'arrêter le plan de financement correspondant. Il indique que le coût global de cette tranche est estimé à 13 062 MF
- informe que la quote-part de la participation régionale imputées aux trois agglomérations de Montbéliard, Belfort et Besançon pourrait être de 10 %, la répartition entre les agglomérations restant à définir.
- rappelle que la CAPM ne peut intervenir au financement de cette infrastructure que si elle en a reçu compétence, c'est pourquoi le conseil de communauté a décidé : d'étendre la compétence de la CAPM à « la participation au financement du TGV Rhin Rhône », tout ou partie (gare) de cette compétence pouvant faire l'objet d'un transfert au Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt ; d'autoriser le Président à engager la procédure de consultation des Conseils Municipaux conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame GUICHON :

- demande ce qui se passerait si le conseil municipal votait contre.

Monsieur SOMMER :

- répond que dans ce cas, cela mettrait la CAPM en difficultés car elle vote une délibération pour pouvoir interroger les conseils municipaux afin qu'ils lui confèrent une compétence en vertu de la loi Chevènement.
- explique également que le gabarit B1 est le gabarit européen qui permet de faire passer de gros containers sous les tunnels.

Monsieur CONTEJEAN :

- tient à rappeler que le TGV passera entre Bethoncourt et Châtenois.

Vote : Unanimité

VIII) REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM

Monsieur SOMMER :

- rappelle que conformément à la loi de règlement des télécommunications du 26 juillet 1996, l'utilisation du domaine routier donne lieu au versement d'une redevance annuelle dont le décret du 30 mai 1997 a fixé le montant. Ce dernier ayant été actualisé au 1^{er} janvier 2002, la redevance à percevoir par la ville s'élèverait à :

Ø artères aériennes et souterraines : 24,51 €x 50,140 km = 1 228,93 €

Ø emprises au sol : 16,34 €x 3,5 m² = 57,19 €

soit au total 1 286,12 €

Vote : Unanimité

IX) PERSONNEL : OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTES

Madame CHAMBREY :

- propose de procéder à certaines modifications suite à l'avancement de grade de trois agents territoriaux, à compter du 1^{er} juillet 2002, à savoir :

§ fermetures de poste : 1 agent de maîtrise qualifié
1 agent d'entretien
1 agent administratif

§ ouvertures de poste : 1 agent de maîtrise principal
1 agent technique qualifié
1 adjoint administratif

Ne participent pas au vote : Monsieur LIRIA
Madame GUICHON

Vote : 25 pour

X) DESAFFECTATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PERGAUD

Monsieur MUNNIER :

- pense qu'il conviendrait de solliciter les services académiques, suite au regroupement des écoles élémentaires Pergaud et Curie dans le même établissement situé dans les bâtiments de l'école Curie, afin que l'on prononce la désaffectation de l'école élémentaire Pergaud.
- rappelle que cet immeuble est à ce jour vacant et sera voué à la démolition dans le cadre de l'aménagement urbanistique de ce secteur.

Madame RECEVEUR MARCHAL :

- demande pourquoi ces bâtiments qui appartiennent à la commune doivent faire l'objet d'une autorisation de l'académie.

Monsieur PERNIN :

- explique que bien que cet immeuble appartienne à la commune il s'agit d'une désaffectation morale. Après cette décision la commune retrouve une liberté quant à l'utilisation de ces bâtiments. C'est la notion d'utilisation des locaux donnés à un service de l'Etat. Ce dernier est chargé d'y mettre du personnel d'enseignement et la commune de fournir les biens et les personnels d'entretien.

Madame RECEVEUR MARCHAL :

- informe que l'académie a donné son accord pour la fusion des deux écoles à compter de la rentrée prochaine.

**Vote : 26 pour
1 abstention**

XI) DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2002

Monsieur CONTEJEAN :

- demande, sur proposition de l'ONF, de fixer pour les coupes de bois 2002 en forêt communale soumise au régime forestier, la vente en bloc aux adjudications générales des parcelles 8, 10 et 22.

- propose de reconduire les garants qui avaient été désignés l'an dernier, à savoir :

- § Monsieur Georges CONTEJEAN
- § Monsieur Jean-Pierre CUGNEZ
- § Monsieur Laurent PERNIN

- informe l'assemblée que le devis du programme des travaux pour l'exercice 2002 s'élève à 10 072,17 €

Monsieur PERNIN :

- demande pourquoi les affouages se font en décembre, si la période est imposée.

Monsieur CONTEJEAN :

- répond que les affouagistes, quand ils vont débarder leurs lots de bois, doivent pouvoir le faire sur un terrain suffisamment solide et généralement gelé pour éviter d'endommager les chemins forestiers.

Vote : Unanimité

XII) DENOMINATION DES RUES DE LA ZAC DES JONCHETS

Monsieur REBOURCET :

- soumet à l'approbation de l'assemblée la dénomination des diverses rues de la zone d'habitat des Jonchets en précisant que les noms ont été définis en les rapprochant de ceux des lieux-dits cadastraux traversés par ces rues. Un caractère de tradition est conservé sur ce secteur.

- Ø Rue des Jonchets
- Ø Allée des Roselières
- Ø Chemin des Epenottes
- Ø Allée des Quatrandes
- Ø Allée des Vergers

Monsieur LIRIA :

- s'interroge sur la signification de « Epenottes » et de « Quatrandes ».

Monsieur CONTEJEAN :

- répond que les épenottes sont des petites épines. Ce sont généralement des endroits où pousse le prunelier.

Monsieur CUGNEZ :

- demande pourquoi cela n'a pas été discuté au cours de la dernière commission urbanisme

Monsieur REBOURCET :

- précise qu'il a fallu faire face au caractère d'urgence car les services concessionnaires demandent les adresses des propriétaires des parcelles.

Monsieur GRILLON :

- souhaite obtenir le plan afin de situer ces futures rues.

Vote : Unanimité

XIII) DIVERS

Monsieur CONTEJEAN :

- fait part de la proposition faite à la commission environnement d'organiser une foire bio sur la commune. La journée du dimanche 30 juin a été retenue.
- expose l'objectif de cette foire, qui est de tenter de rassembler des producteurs locaux, attestés biologiques et des consommateurs. Les vins, les fromages, les légumes et autres produits seront représentés.
- exprime le souhait de la municipalité, qui n'est pas de s'attaquer à des aspects purement alimentaires, mais c'est aussi transmettre des notions et des valeurs de développement durables. Dans cette optique il a été demandé la participation d'associations comme Artisans du monde, d'associations qui utilisent l'énergie renouvelable (solaire).
- précise que la CAPM participera également et apportera sans doute son soutien à travers une exposition.
- propose de participer au samedi 09 mars au matin au nettoyage de la zone humide des Jonchets.

Monsieur SUBILOTTE :

- informe que le 02 mars, de 9 h à 18 h, se tiendra la bourse aux vélos à la salle polyvalente, organisée par l'association culturelle
- indique que le 09 mars, l'harmonie organise son concert de printemps à 20 h 30 à la salle polyvalente.
- rappelle que le 23 mars se déroulera le carnaval de Grand-Charmont, avec défilé, suivi d'un bal et d'une restauration à la salle polyvalente.

Départ de Madame BATTAGLIA à 22 h 00.

Madame GUICHON :

- demande que la caserne des pompiers soit informée lorsqu'il y a création de nouvelles rues afin de faciliter les interventions. De même il aurait fallu les prévenir de l'ouverture du centre Saint Exupéry du Fort-Lachaux.

Monsieur CUGNEZ :

- demande où sont affichés les comptes-rendus du conseil municipal.

Monsieur SOMMER :

- rappelle que les décisions prises ont obligation d'être affichées en Mairie dans les 8 jours, pas le compte-rendu.

Madame GUICHON :

- s'interroge sur le devenir de la maison des éclaireurs.

Monsieur SOMMER :

- répond qu'une réflexion est engagée sur le devenir du patrimoine immobilier de la commune et qu'il en sera débattu en temps voulu.

Monsieur GRILLON :

- s'enquiert de l'espace réservé pour la tribune libre de l'opposition dans le bulletin municipal car le rapport entre le texte de l'opposition et la réponse de la majorité est très déséquilibré.

Monsieur SOMMER :

- souligne que très peu de communes de la Communauté du Pays de Montbéliard offre un espace à l'opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 10.